

## DES COURS SUR LE DROIT DES CONFLITS ARMÉS

Depuis 1969, l'Institut international des Droits de l'Homme (Fondation René Cassin) organise des cours sur les droits de l'homme qui ont lieu à l'Université de Strasbourg, durant les trois premières semaines de juillet. Mais, depuis cette année, le programme a été élargi. Avec la collaboration de l'Institut Henry-Dunant et du CICR, on a introduit des cours spéciaux portant sur le droit des conflits armés, cours qui ont connu un vif succès auprès des 140 étudiants venus de 60 pays différents. Précisons que cette session a été sanctionnée par des examens.

Le but recherché a été de donner un panorama, aussi complet que possible, du droit des conflits armés. C'est ainsi qu'eut lieu, parmi les cours présentés sous le titre général de « Protection internationale des droits de l'homme », celui de M. Jean Pictet, vice-président du CICR, sur *Le droit humanitaire et la protection des victimes de la guerre*. D'autre part, quatre cours furent consacrés spécialement aux « Droits de l'homme et Droit des conflits armés » et, sous ce titre, M. Pierre Boissier, directeur de l'Institut Henry-Dunant, traita le sujet *Fondements philosophiques et historiques du droit des conflits armés*, M. Frits Kalshoven, *The Law of War and Human Rights*, M. Jaroslav Zourek, *Droits de l'homme et interdiction de l'usage de la force en droit international*, M. Karel Vasak, *The Law of armed Conflicts and Human Rights*.

Plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge se sont intéressées à ces cours et, voyant l'occasion ainsi offerte de former des enseignants, ont envoyé à Strasbourg un membre de leur personnel. C'est d'ailleurs en partie pour répondre à leur vœu que les cours sur le droit des conflits armés vont maintenant être publiés par les soins de l'Institut Henry-Dunant, dans l'une de ses collections.

Une expérience aussi heureusement commencée appelle une suite. La décision a donc été prise de donner à nouveau, l'an prochain, cinq cours de cinq heures, suivis de séminaires, sur le droit des conflits armés.

Ils porteront notamment sur la protection des populations civiles, sur les conflits non internationaux, sur la répression nationale et internationale des violations du droit humanitaire et, enfin, sur le CICR et ses délégations.

---

## UN NOUVEAU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

En juin dernier fut inauguré à Lyon (France) le nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer qui s'installe, en effet, dans un bâtiment qui comprend une tour de 15 étages où se trouvent des laboratoires, des salles de conférences et des bureaux et, à côté, un vaste auditorium. La gestion et les travaux de recherche sont dirigés et contrôlés par d'éminents spécialistes appartenant aux dix pays fondateurs et à d'autres encore, sous l'autorité générale de l'Organisation mondiale de la Santé. Ces dix pays, qui financent les activités du Centre, sont les suivants: Australie, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne et URSS.

Lors de l'inauguration, le Président de la République française rappela, dans son discours, que si des recherches décisives peuvent être faites au niveau de laboratoires scientifiques nationaux, d'autres, dans le domaine de l'épidémiologie notamment, ne peuvent être menées qu'à l'échelle du monde entier. «Ainsi, poursuivit-il, le Centre est-il un modèle de coopération internationale, non seulement par ses origines puisque c'est l'assemblée plénière de l'Organisation mondiale de la Santé qui l'a créé le 20 mai 1965, non seulement par sa gestion administrative et scientifique, mais par la vocation mondiale qu'il a affirmée en localisant des centres régionaux à Nairobi et à Singapour, et en se spécialisant dans les recherches épidémiologiques qui sont celles qui couvrent le champ géographique le plus vaste.

Une coopération internationale aussi large est certes amplement justifiée par l'étendue du fléau qu'il convient de combattre, puisque le cancer constitue aujourd'hui une des causes principales de la mortalité.»

---